





Les principaux équipements techniques exploités sur le site seront : local technique du Centre de recherche avec un surpresseur, un compresseur, et cluster (groupes d'ordinateurs), les équipements de laboratoires (Vibration et acoustique, Commande et Système, et Fluide et Energie), les machines outils et établis pour la création des prototypes, le serveur informatique, le transformateur, le TGBT, les onduleurs, les équipements de production de chaud et de froid (à l'étude, priorité aux énergies renouvelables ou fatales) et des dispositifs de captation des rejets atmosphériques lors des manipulations ou essai ponctuels. Aucune activité et installation projetée dans le cadre de ce projet n'est soumise à la nomenclature des ICPE.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale de la parcelle / Emprise au sol du projet / Superficie imperméabilisée / Superficie végétalisée	Environ 9 900 m <sup>2</sup> / 5 600 m <sup>2</sup> / 7 400 m <sup>2</sup> / 2 500 m <sup>2</sup>
Nombre d'étage du bâtiment et hauteur maximum du bâtiment	R+4 et R+1, hauteur maximum du bat. = 18,6 m
Nombre de parking (4 et 2 roues)	200 places de stationnement véhicule dont une majorité en sous-sol, 56 places pour les 2 roues

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse

Quartier du Pas du Lac, commune de Montigny-le-Bretonneux  
Malconseil  
78 180 Montigny-le-Bretonneux

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.  $-2^{\circ} 02' 27.3''$  E Lat.  $-48^{\circ} 47' 15.2''$  N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Montigny-le-Bretonneux

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

#### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les usages actuels des sols au droit du site sont les suivants : temporairement, zone de chantier pour le projet de réaménagement de la RD 10 (aire de stockage et de cantonnement (voir le plan d'installation de chantier RD 10 en annexe 1 et les photos du site actuel en annexe 2), le cheminement piétons (passage public) menant à la passerelle « blanche », et la pelouse gérée et entretenue par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces différents usages sont signalés dans le rapport Pré-diagnostic Faune-Flore-Habitat (voir annexe 9), réalisé en juillet 2012.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

-Le PLU de Montigny-le-Bretonneux approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 14 octobre 2010  
- Règlement PLU de Montigny-le-Bretonneux : chapitre 1 « Dispositions générales », chapitre 2 « Dispositions applicables aux zones UZC (quartier Pas du Lac) ». Le site étant situé dans le secteur UZCb est directement concerné par les dispositions spécifiques à ce secteur.  
- Fiche de lot « Nord RD10 ESTACA – plan des prescriptions d'urbanisme », datée du 27 avril 2012 par le CASQY (Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) (joint en annexe 3)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucune Z.N.I.E.F.F et aucun arrêté de protection de biotope n'est recensé à proximité du site (10 km aux alentours). La ZNIEFF la plus proche est l'Etang de Saint Quentin (type 1), situé à environ 400 m au nord du site. Le plan joint en annexe 4 localise les ZNIEFF recensées dans un rayon de 10 km autour du site du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On ne recense aucun parc national ou réserve naturelle régionale à proximité du site du projet. Le parc naturel régional « Haute Vallée de Chevreuse » est situé à 3,5 km au sud du site du projet, la réserve naturelle nationale « Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines » est située à environ 2 km à l'ouest du site du projet.(voir l'annexe 5 – réserves naturelles et parc).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un arrêté préfectoral (10 octobre 2000) relatif au classement acoustique des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments. Le projet est longé par une voie bruyante de type 2 (RD 10), et se trouve à proximité de voies bruyantes de type 1 au nord (A12), type 2 au sud (voie ferrée), type 3 (avenue du Centre) de l'autre coté de la voie ferrée, et de type 4 (avenue du Pas du Lac à l'ouest). Voir annexe 6. Un PPBE du département des Yvelines est en cours d'élaboration.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'annexe 7 présente les ZPPAUP, sites inscrits et classés recensés dans un rayon de 10 km du site de projet. Le monument historique Fort de Saint Cyr est situé à 680 m au nord-ouest du site. Le patrimoine ancien d'intérêt local est situé à plus de 500 m du site (fort de Saint Cyr) et les patrimoines anciens d'intérêt majeur sont à plus de 2 km au sud-ouest (centre ville).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones potentiellement humides de classe 2, 3 et 5 se trouvent à 630 m à l'ouest du site du projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montigny-le-Bretonneux est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) naturel approuvé. Cependant, le projet ne se situe pas dans le périmètre du risque inondation, ni dans le périmètre du risque mouvement de terrain R111_3 approuvé le 05/08/1986. La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPR technologique (site SEVESO Seuil bas à 5 km à l'ouest du projet, ICPE le plus proche à 900 m à l'ouest du site).
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montigny-le-Bretonneux n'apparaît pas dans la base de données BASOL. Plusieurs sites qualifiés d'industriels de la commune et à proximité du site du projet sont recensés dans BASIAS (Total à 200 m au sud). Un diagnostic pollution de sol est initié au droit du site (voir plan d'implantation prévisionnelle des sondages en annexe 8). Il est en cours.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montigny-le-Bretonneux est classée dans la zone de répartition des eaux Albien.



dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les sources de données accessibles au grand public (Infoterre) ainsi que le courrier de réponse de l'ARS (Délégation Territoriale du 78 de l'Agence Régionale de la Santé d'Île de France) daté du 13 juillet 2012, le site du projet n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau destiné à l'alimentation humaine (cf. courrier de l'ARS en annexe 12).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'annexe 7 présente les sites inscrits et classés recensés dans un rayon de 10 km du site de projet. Le site inscrit le plus proche se trouve à environ 900 m à l'est du site du projet (Vallée de la Bièvre et les étangs de Saclay).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'annexe 5 présente les sites Natura 2000 recensés autour du site de projet. Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000, les plus proches sont les deux Zones de Protection Spéciale (Z.P.S) « Etang de Saint Quentin » et « Massif de Rambouillet et zones humides proches », situées respectivement à 2 km à l'ouest et 3 km au sud-ouest du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'extérieur du périmètre de protection du monument historique « Fort de Saint-Cyr », situé à 680 m au nord-ouest du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet envisage la consommation d'eau potable alimentée par le réseau public. La consommation lors de la phase de construction est limitée aux besoins sanitaires de l'équipe travaux (environ 70 personnes), soit environ 1 800 m <sup>3</sup> pour 20 mois de travaux. Il en est de même lors de la phase d'exploitation. L'estimation de cette consommation est de 10 l/j/personne, soit une consommation annuelle d'environ 1 400 m <sup>3</sup> pour une année scolaire (170j) => impact faible
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'envisage aucun prélèvement d'eau de nappe ni de réinjection dans la nappe, que ce soit en phase chantier ou exploitation, aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraines n'est prévu dans le cadre du projet. => impact nul
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet serait excédentaire en matériaux, de l'ordre de 10 000 t en volume de terre excavée. Ces terres seront évacuées vers les filières de réutilisation dans le secteur, ou de traitement si elles sont impactées par les polluants. Dans ce dernier cas elles seront gérées selon un plan de gestion. Notons qu'un diagnostic de pollution de sol est initié actuellement (voir annexe 8 – plan d'implantation de sondage) => impact faible
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le rapport de pré-diagnostic écologique (cf. annexe 9) : les habitats au droit du site sont constitués d'une grande zone de pelouse encadrée d'alignements d'arbres et un secteur utilisé comme zone de chantier. Il n'y a pas d'habitat rare ou protégé. Aucune des espèces végétales identifiées n'est rare et/ou protégée. Aucune des espèces d'avifaune contactées n'est concernée par la Directive Oiseaux. Il n'y a pas d'habitat favorable à la présence d'amphibiens ou de reptiles. Le projet ne présentera pas d'incidence significative sur la faune et la flore. Le site n'est pas une zone préférentielle utilisée par la faune malgré le fait qu'elle constitue un espace vert au sein de zones urbanisées. Seuls les alignements d'arbres peuvent constituer un corridor avec des habitats alentours. Dans la mesure où le projet prévoit leur conservation totale et qu'aucune perturbation n'est à attendre, il n'y aura pas d'incidence directe ou indirecte sur les continuités écologiques du secteur. Aucune rupture de corridor écologique n'est donc à prévoir.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé au cœur de zones déjà urbanisées, le site du projet ne présente pas de sensibilité particulière et ne touche à aucune des zones énumérées au 5.2 du présent formulaire. Compte tenu de la distance entre le site du projet et ces différentes zones, il n'y a pas d'incidence à attendre. Les espèces ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 sont des espèces liées aux marais ou aux milieux aquatiques. Ils n'utilisent pas le site du projet, qui ne constitue pas un habitat privilégié pour ces espèces. (voir le rapport complet de pré-diagnostic écologique en annexe 9).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations de chantier d'aménagement de la RD10 consomment actuellement un tiers de l'espace vert géré et entretenu par la CASQY. Le futur projet développera environ 2 500 m <sup>2</sup> (soit 25%) d'espaces verts. En phase chantier, les installations de chantier resteront dans les limites de la parcelle dédiée au projet. Comme le confirme le rapport de pré-diagnostic écologique, cet espace n'est pas un habitat d'intérêt local ou communautaire, et n'abrite aucun espèce d'intérêt écologique => impact faible



<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des canalisations de gaz (réseau GRTgaz) sont présentes à proximité du projet. Des contacts sont en cours avec GRTgaz et toutes les préconisations (travaux, distance d'éloignement des constructions) émises par ce dernier seront respectées conformément à la réglementation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre du risque inondation, ni dans le périmètre du risque mouvement de terrain R111_3 approuvé le 05/08/1986.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités du projet ne sont pas de nature à engendrer des risques sanitaires : absence de tour aéroréfrigérante (source de risque légionelle), et absence de rejets dans la nappe. Les rejets atmosphériques principalement liés à la manipulation d'éléments /moteurs thermiques seront ponctuels/captés/traités. Les nuisances sonores et vibratoires seront maîtrisées (bâtiment HQE) et des dispositions constructives sont d'ores et déjà prises afin de limiter leur impact => absence d'impact sanitaire. Par ailleurs, le projet n'est pas concerné par les risques sanitaires(pas de sources recensées).
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités de recherche Vibration et Acoustique impliquent l'utilisation d'équipements bruyants et vibrants. Ils seront posés sur une dalle désolidarisée de la structure et la salle d'expérimentation aura une bonne isolation acoustique vis-à-vis des locaux extérieurs. Un compresseur d'air sera situé dans un local et sera isolé phoniquement pour respecter les valeurs réglementaires (Code de Travail et Code de l'Environnement). Un bureau d'étude acoustique sera associé au développement des études => impact réduit et maîtrisé. Le projet est situé à proximité d'infrastructures routières sources de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet (enseignement et recherche dans le domaine d'automobile et aéronautique) n'est pas de nature à engendrer des odeurs. Les rejets atmosphériques sont de même type que des rejets automobiles et seront ponctuels/captés/traités. Le projet comprend une cafétéria (micro-ondes, vente de sandwiches) ; il n'y a pas de restaurant ni de cuisine sur place qui pourraient être sources d'odeurs => absence de nuisance olfactive. Il n'a pas été identifié de nuisances olfactives dans le secteur du projet, hormis celle générée par le trafic routier (pollution).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de recherche Vibration et Acoustique impliquent l'utilisation d'équipements vibrants dans les laboratoires. Ces équipements seront posés sur une dalle désolidarisée de la structure et la salle d'expérimentation, les vibrations seront donc imitées à l'intérieure de la salle. Les installations techniques comme le compresseur d'air seront situés dans des locaux et seront isolés phoniquement pour respecter les valeurs réglementaires (Code de Travail, Code de l'Environnement) => impact réduit et maîtrisé. Le projet est situé près d'infrastructures routières et ferroviaires sources de nuisance vibratoire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage artificiel respectera les valeurs de la norme NF EN 12464-1. Des lampes à économie d'énergie et à basse ou très basse luminosité seront choisies. La puissance installée des luminaires ne dépassera pas 8 W/m². L'éclairage extérieur sera limité à un éclairage fonctionnel (accès, parking, balisage des circulations piétonnières, etc.) afin de minimiser les consommations énergétiques. L'éclairage dirigé vers le ciel et la mise en valeur des végétaux seront proscrits => impact faible. Il n'a pas été identifié d'émissions lumineuses excessives dans le secteur du projet.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier les seuls rejets seront ceux des engins qui respecteront les valeurs réglementaires. Ceux engendrés lors de l'exploitation sont liés aux expérimentations (laboratoire Fluides et Energie dans le domaine de la dépollution de l'air connecté sur le moteur) et ceci dans des proportions non significatives. Les éventuels polluants sont de type « automobile » (combustion) et les quelques émissions de courte durée seront captées et traitées le cas échéant avant rejet dans l'atmosphère. => impact faible
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets hydrauliques en phase chantier sont limités aux eaux sanitaires (WC chimique). Lors de l'exploitation ils sont limités aux eaux sanitaires et aux eaux pluviales. Ces eaux seront évacuées dans le réseau de la ville via un système de rétention approprié. Le réseau des eaux pluviales sera équipé d'un limiteur de débit et son dimensionnement (débit de fuite) respectera les prescriptions fixées par le règlement de la ville. Le débit de fuite est en cours de détermination avec la ville puisque le règlement PLU ne comporte pas des prescriptions pour les établissements d'ensgt=> impact faible
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de chantier seront gérés selon le standard Bouygues-Bâtiment IDF (Standards Environnementaux chantiers) (voir extrait en annexe 10). Lors de la phase d'exploitation, les déchets seront principalement les papiers/cartons, les déchets recyclables (plastiques, verre, métaux, ...) et les déchets non recyclables. Les déchets dangereux seront limités aux déchets des activités de laboratoires. Le tri et la collecte sélective des déchets seront mis en place. Il est prévu des bennes et locaux spécifiques pour faciliter la gestion des déchets et le tri sélectif (local déchets spécifiques pour les laboratoires, local déchets site, local déchets verts) => impact maîtrisé
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone urbaine proche des infrastructures routières, il n'est concerné par aucun périmètre de protection au titre des valeurs patrimoniales ou paysagères. Le projet architectural respectera les prescriptions fixées dans le règlement appliqué au secteur du projet du PLU de Montigny-le-Bretonneux, et notamment le Cahier des Prescriptions urbanistiques paysagères et architecturales établi par le CASQY en date du 27 avril 2012 (joint en annexe 11).
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un chemin pour piétons sillonne actuellement le site du projet, permettant de prolonger la liaison entre les deux secteurs de part et d'autre de la RD 10 et les voies de chemin de fer via un passerelle. Ce chemin et la rampe d'accès seront déplacés et aménagés dans le cadre du projet ce qui facilitera l'accès à la passerelle pour tous les usagers (y compris PMR). Un espace de rencontre/parvis est également prévu pour améliorer l'insertion du projet dans son site. Une liaison piétonne pourra également être créée ou renforcée entre la zone du projet et les zones résidentielles/activités à l'est (voir la Fiche de lot en annexe 3) => impact positif.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sont recensés trois projets à proximité du site de projet ESTACA : projet de requalification de la RD 10, projet de requalification de l'avenue du Pas du Lac, et projet de transformation de la gare de SQY en pôle multimodal.



De par son emplacement (face à la gare, proximité d'une polarité commerciale) et de sa nature, notre projet permet d'assurer une certaine continuité dans la dynamique créée par les projets stratégiques (requalification de la RD 10 et de l'avenue du Pas du Lac, transformation de la gare de SQY en pôle multimodal) menés par le CASQY dans le secteur nord RD10. Les incidences identifiées au 6.1 sont très faibles de par leur prise en compte dès la conception du projet et ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec celles des projets à proximité. Le trafic routier engendré par le projet sera réduit et concerne principalement la RD10 puisque l'accès se fait à partir de celle-ci : environ 80 véhicules par jour fréquentent le site (enseignants, employés, et chercheurs) via un accès aménagé depuis le bretelle de la RD10, ce flux reste diffus (pas d'horaires fixes pour les enseignants et chercheurs). Les circulations douces seront privilégiées compte tenu des améliorations apportées par les projets de requalification et de transformation de la gare. Notre projet participe également à renforcer la continuité urbaine entre le centre de Montigny-le-Bretonneux et le futur site du Vélodrome.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site du projet est situé dans une zone urbaine, sans enjeux écologiques et environnementaux significatifs : zone urbaine proche des infrastructures routières, site non concerné par aucun périmètre de protection au titre des valeurs patrimoniales ou paysagères, site ne présentant pas de sensibilité écologique particulière et ne touchant à aucune des zones énumérées au 5.2 du présent formulaire. Le projet ne présentera pas d'incidence significative sur la faune et la flore compte tenu de la présence d'habitats et d'espèces communes. Le site n'est pas une zone préférentielle utilisée par la faune malgré le fait qu'elle constitue un espace vert au sein de zones urbanisées. Seuls les alignements d'arbres peuvent constituer un corridor avec des habitats alentour. Dans la mesure où le projet prévoit leur conservation totale et qu'aucune perturbation n'est à attendre, il n'y aura pas d'incidence directe ou indirecte sur les continuités écologiques du secteur. Aucune rupture de corridor écologique n'est donc à prévoir.

Les incidences identifiées au 6.1 sont très faibles grâce à la démarche HQE de la construction d'une part et par la prise en compte des impacts potentiels dès la conception du projet d'autre part.

Le trafic routier engendré par le projet sera réduit et concerne principalement la RD10 puisque l'accès se fait à partir de celle-ci : environ 80 véhicules par jour fréquentent le site (enseignants, employés, et chercheurs) via un accès aménagé depuis le bretelle de la RD10, ce flux relativement faible reste diffus (pas d'horaires fixes pour les enseignants et chercheurs). Les circulations douces seront privilégiées compte tenu des améliorations apportées par les projets de requalification et de transformation de la gare.

Compte tenu des faibles enjeux du site et des impacts potentiels faibles et maîtrisés du projet, il ne semble pas pertinent de réaliser une étude d'impact sur ce projet, dont le but principal est d'approfondir la connaissance sur les impacts significatifs et d'en proposer les mesures supplémentaires de réduction des impacts.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; <b>VOIR ANNEXE 2</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <b>VOIR ANNEXE 13</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

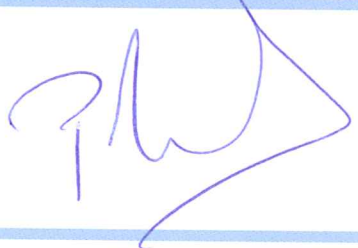



**9. Engagement et signature**

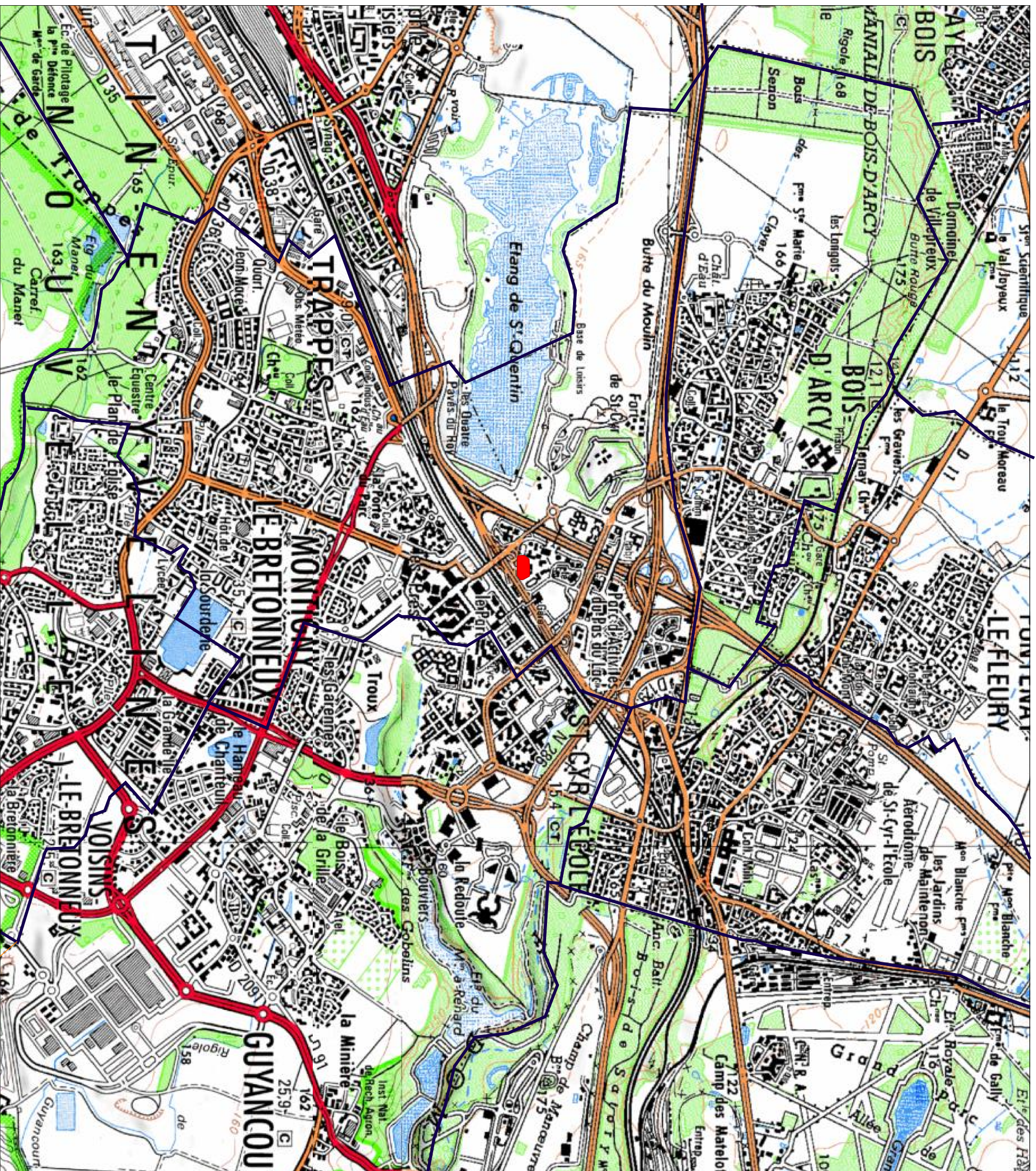
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Guyancourt** le, **24 juillet 2012**

Signature







**PLAN D'ENSEMBLE**

**ECHELLE : 1/25000**

Implantation de l'école ESTACA à Quentin-en-Yvelines

Commune de Montigny-le-Bretonneux



Site

**anteagroup**



A	27/06/12	P.PODDEUR	B.Q. VERGELY
Ind	date	dessin	designa tion